

News Release

Secretary of
State for
External Affairs



Communiqué

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

N^o 310

Le 15 décembre 1989

AFRIQUE DU SUD: LIBÉRATION DES ACCUSÉS

DU PROCÈS DE TRAHISON DELMAS

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a déclaré aujourd'hui être très heureux que les condamnations et les sentences imposées dans le cadre de l'affaire de trahison Delmas aient été levées.

Depuis le début de l'affaire Delmas en 1986, le gouvernement du Canada a, à diverses reprises, exprimé sa préoccupation concernant les abus de procédure judiciaire qui, dans ce cas, ont entraîné la suppression d'une opposition légitime à l'apartheid. Les accusés Delmas sont des membres éminents de l'organisme anti-apartheid qui regroupe tous les autres, le Front démocratique uni. Le FDU a été interdit par le gouvernement sud-africain en février 1987 et est toujours, en fait, banni en Afrique du Sud.

"J'aimerais rendre hommage au travail énergique et dévoué des avocats qui ont défendu les accusés Delmas. Je tiens aussi à féliciter les membres de la Cour d'Appel sud-africaine qui ont soutenu les principes de justice fondamentaux. Cette décision ne peut qu'améliorer le climat entourant la réconciliation en Afrique du Sud."

M. Clark a ajouté qu'il est important que les accusés Delmas puissent participer librement au mouvement vers la démocratie, en particulier pour en arriver à une solution négociée de la crise politique en Afrique du Sud.